

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 DECEMBRE 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association s'est déroulée de 18h à 20h à LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, salle des MARRONIERS, sur convocation du président envoyée à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2022.

Le pointage a été effectué à l'entrée de la salle, 25 membres sont présents ou représentés (dont 4 pouvoirs remis au président).

Raymond Grinneiser, président de l'ADNA déclare que l'assemblée peut valablement délibérer avec l'ordre du jour suivant :

- INTRODUCTION
- RAPPORTS FINANCIERS
- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE
- COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RESOLUTIONS : RENOUELEMENT DE MANDATS ET NOUVEAUX MEMBRES
- EVOLUTION DU TRAFIC, ETAT DES PLAINTES, MESURES DE BRUIT ET DE POLLUTION
- TRAJECTOIRE ALTERNATIVE, ETUDE COMPLEMENTAIRE
- ARRÊTE RESTRICTIF : PREMIER BILAN
- AXES DE TRAVAIL 2023
- QUESTION / REPONSES

(voir la présentation qui a été projetée, en PJ)

### **INTRODUCTION**

Le président remercie les membres présents qui se sont déplacés malgré les contraintes météo et le froid qui arrive.

Il remercie également la municipalité de La Roquette sur Siagne qui a mis la salle des Marronniers à la disposition de l'association pour cette réunion et son maire, monsieur Christian Ortega, pour son soutien à notre association.

***Le PV de l'AG 2021 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.***

### **RAPPORTS FINANCIERS**

En l'absence de Madame Brigitte FONDACCI, trésorière, le président présente le compte de résultats de l'exercice 2021, la situation financière arrêtée au 15 octobre 2022 et un budget prévisionnel pour l'exercice 2023.

Après qu'il fut répondu à quelques questions, l'approbation du compte de résultats 2020 est soumise au vote.

**Le compte de résultat 2021 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et quitus est donné à la trésorière pour sa gestion.**

La situation arrêtée au 15 octobre 2022, présente un solde négatif de 447€

Le président fait remarquer que cette situation résulte de l'achat et l'installation, pour environ 2915 euros, de récepteur « mode S », les accessoires d'installation et le capteur de pollution récemment mis en place, et note la suppression cette année des subventions de la CAPG, de Pégomas, Mouans-Sartoux et Mougins.

A noter la subvention exceptionnelle de la part du Cannel, sur initiative de Mme Tabarot, et celle de La Roquette sur Siagne.

Qu'ils soient ici remerciés de leur soutien actif, qui a ainsi participé à l'acquisition des matériels indispensables aux mesures de trajectoire et de pollution.

**La situation au 15 octobre 2022 et le budget prévisionnel 2023 sont approuvés à l'unanimité.**

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2021 - 2022**

Le président récapitule les diverses actions et réunions qui ont eu lieu.

- **Equipement et mesures de bruit**
- **Equipement de suivi de trajectoires**
- **Equipement et mesures de pollution**
- **Trajectoire de délestage**
- **Participation aux CCE, GT Bruit, aux instances de l'UFCNA**
- **Publications:**
  - **Bulletin mensuel « Bruit et pollution »**
  - **Lettre bimestrielle aux adhérents**
  - **Etudes diverses**
  - **Presse**

**Le rapport moral et d'activité (en pièce jointe) est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## **COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président expose la particularité « historique » de l'ADNA qui a pour instance « de travail » un bureau, dont les membres sont plus nombreux que le conseil d'administration, qui, lui, constitue l'entité administrative légale.

### **Bureau :**

Se réunissant 1 fois par mois, il est composé de :

- **Albert Dauphin**
- **Agnès Foriel** (Cooptation du 4/11/2022)
- **Jean-Luc Fondacci**
- **Raymond Grinneiser**
- **Colette Michel**
- **Pierre Monard**

- *Jacques Pouplot*
- *Jean-Claude Richard*
- *Laurent Simon*

### **Conseil d'administration :**

Se réunissant 2 fois par an, il est composé de :

- *Président : Raymond Grinneiser*
- *Vice-présidents : Jean-Claude Richard, Laurent Simon*
- *Secrétaire : Albert Dauphin*
- *Trésorière : Brigitte Fondacci (qui propose sa démission)*
- *Trésorier adjoint : Jean-Luc Fondacci*
- *Administrateurs : Jean-Claude Boschel, Pierre Monard, Christian Rodas*

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CA**

Michel Fossemale, administrateur, nous a fait parvenir une lettre de démission dont acte. Les mandats suivant, arrivant à expiration, sont renouvelés pour 3 ans :

- *Vice-président : Laurent Simon*
- *Vice-président : Jean-Claude Richard*
- *Administrateur : Pierre Monard*
- *Administrateur : Christian Rodas*

### **NOUVEAUX MEMBRES DU CA**

**Agnès Foriel** se présente en tant que trésorière, en remplacement de Brigitte Fondacci. Le président et le CA approuvent à l'unanimité cette candidature et souhaitent la bienvenue à Agnès Foriel pour ce mandat de 3 ans.

**Colette Michel**, membre du bureau, est proposée pour rejoindre le CA en tant qu'administrateur. Le président et le CA approuvent à l'unanimité, et souhaitent la bienvenue à Colette Michel pour ce mandat de 3 ans au sein du CA.

Le président récapitule la composition du CA à partir de cette assemblée générale:

- **Président :** **Raymond Grinneiser**
- **Vice-présidents :** **Jean-Claude Richard, Laurent Simon**
- **Secrétaire :** **Albert Dauphin**
- **Trésorière :** **Agnès Foriel**
- **Trésorier adjoint :** **Jean-Luc Fondacci**
- **Administrateurs :** **Colette Michel,  
Pierre Monard,  
Christian Rodas,  
Jean-Claude Boschel.**

***L'Assemblée Générale prend acte de la nouvelle composition du CA et de celle du bureau.***

## **EVOLUTION DU TRAFIC, ETAT DES PLAINTES**

Le président présente les indicateurs relatifs à ces éléments.

Le trafic aérien est en augmentation constante depuis 2020, avec un décompte pour 2022 de plus de 11000 survols de La Roquette, et 7000 pour Mouans-Sartoux et 7000 pour Ranguin.

On observe de plus une grande dispersion des trajectoires et un dépassement des chiffres de 2019 (avant confinement)

A noter le nombre considérable de vols courts, véritables aberrations écologiques qui ont été au nombre de 251 pour le seul trajet Nice-Cannes et inverse, entre juin et novembre 2022.

Le système de recueil de plaintes de l'ADNA est en service depuis près de 4 années maintenant.

En 2022 plus de 35 000 plaintes ont été transmises à l'aéroport. Ce nombre important montre bien l'exaspération des populations survolées et que, malgré une certaine lassitude (pratiquement aucun traitement ni retour de la part de l'aéroport), la colère est bien réelle.

Le président et le vice-président rappellent l'importance de faire des plaintes en cas de nuisance : c'est le seul moyen de faire remonter le mécontentement de nos concitoyens, qui permet de plus de quantifier les nuisances et de communiquer par voie de presse.

## **MESURES DE BRUIT**

Rappel des équipements acquis par l'ADNA et de leur traitement par EANS.

Explications des traitements complémentaires : Validation par corrélation avec les plaintes et les trajectoires .

Explications sur les développements internes et le partenariat avec Alliance Associative de Toussus-le-Noble pour l'élaboration des trajectoires

Une meilleure couverture des trajectoires de l'aviation légère est obtenue, grâce à l'installation de 4 récepteurs «mode S » dans le bassin cannois.

## **MESURES DE POLLUTION**

Explications de ce qui est fait en la matière, avec un premier capteur de particules PM1 et PM2,5 installé près du capteur de bruit de Mouans-Sartoux, qui met en évidence le lien entre le nombre de survols et la pollution au sol, sous la trajectoire VPT17.

## **TRAJECTOIRE ALTERNATIVE ET ETUDES COMPLEMENTAIRES**

L'étude complémentaire demandée par la CAPG et Mme Tabarot sera rendue courant janvier.

Elle portera sur :

- Améliorations de la RNP-AR à l'aune des dernières réglementations
- Augmentation des atterrissages par la mer
- Autres possibilités : Descente en pente douce, plages d'interdiction...

Nous en saurons plus lors de la prochaine CCE, initialement prévue le 9 décembre, mais pour l'instant reportée à une date ultérieure.

A cette prochaine CCE seront également demandés les résultats des engagements demandés en CCE 2021 par la CAPG, c'est-à-dire :

- Baisse du nombre de rotations et du tonnage des avions
- Contrôle des mouvements
- Augmentation des atterrissages par la mer
- Aménagement de plages de tranquillité
- Systématisation des sanctions à l'encontre des pilotes contrevenants

## **ARRETE RESTRICTIF ET TOURS DE PISTE : PREMIER BILAN**

Le premier constat est que le nombre de tours de piste définis dans l'arrêté n'est pas respecté par nombre de pilotes.

Ainsi depuis le 13 octobre, grâce à un suivi de trajectoires plus précis, on peut noter, en journée :

- 5 avions basés ont dépassé les 5 tdp
- 4 avions non basés ont dépassé les 2 tdp,  
Et cela à plus de 10 reprises pour deux d'entre eux !

Il a également été constaté des dépassements de tours de piste en période nocturne

- Par 2 avions basés: plus de 5 tours
- Par plusieurs avions non basés: plus de 2 tours
- Des tours de piste hélicoptères constatés, malgré leur interdiction !

## **AXES DE TRAVAIL 2023**

Le président présente les axes de travail pour l'année à venir

- Mise en place de récepteurs « mode S » émettant vers FlightAware qui restitue les trajectoires après multilatération (MLAT), et exploitation pour le contrôle des trajectoires et altitudes.
- Acquisition de capteurs de pollution PM1 à 10, pour autre site ou pour détermination de la référence de fond
- Nouveau site Internet (travaux en cours)
- Lutter contre la désinformation et le déni de l'aéroport
- Continuer à sensibiliser nos élus et ministres !

A noter que, vu les réactions de nos adhérents de plus en plus nombreux à constater l'absence ou la faiblesse d'évolution concrète sur le terrain, et si malgré les conclusions de l'étude de CGX, nous constatons encore cette année que :

- Aucune trajectoire alternative n'est mise en place
- Les atterrissages mer ne sont pas augmentés sensiblement
- Les procédures de moindre bruit ne sont toujours pas employées

L'ADNA se pliera alors à la majorité des avis pour **se positionner définitivement pour une fermeture de l'aéroport**, au lieu de réclamer un juste équilibre et une réduction des nuisances subies, comme elle l'a toujours défendu.

## QUESTIONS/REPONSES :

- Remarques d'un Cannois sur les mouvements hélicos en augmentation. (Régulièrement sont relevées des émergences de plus de 60db sur sa terrasse à proximité du quai du large, ce qui est particulièrement pénible à la belle saison).

Il y a en fait une ligne "régulière " entre Monaco, Cannes et St Tropez et de nombreux vols touristiques qui sont responsable de ces nuisances sonores.

A noter aussi les tours de piste « dissimulés » sous couvert de « maintien des connaissances », alors qu'ils sont interdits.

- Peut-on essayer de mesurer l'intérêt économique réel de l'aéroport ? Comme pour les mesures bruit ou pollution...

Très difficile de mesurer l'impact direct et indirect sur l'économie, et nous exploitons les données officielles quand il y en a : en effet, des constats évidents sont difficilement prouvables, comme :

- L'impact hôtelier : en effet, les dizaines de milliers de chambres d'hôtel des palaces cannois et de tout le parc hôtelier, très important, sont suffisamment remplis à l'année et durant les évènements de la côte pour être rentables. Ce n'est donc sûrement pas les touristes de luxe, en supposant qu'ils utilisent ce parc, qui les remplissent. Alors qu'ils auront gêné 50 000 personnes pour atterrir à Cannes...
- De même, les dizaines de milliers de festivaliers lors des grands évènements, Festival de Cannes, MIPIM, etc, mais aussi tous ceux de la côte et de Monaco, n'arrivent pas par l'aéroport de Cannes ! Par contre, les quelques touristes dorés ou les vedettes en vogue auraient pu atterrir à Nice sans problème, comme 99,9% de leurs concitoyens... sans nuisances extrêmes sur le bassin cannois
- Enfin les « retombées » économiques pour la région, sont là aussi des poncifs éculés ne correspondant aucunement à la réalité. Il suffit de demander à la majorité des commerçants du territoire pour conclure que le tourisme de luxe ne profite qu'occasionnellement à tel ou tel restaurant étoilé ou bijouterie de la croisette, qui n'attendent pas le riche passager pour « faire son beurre » ! Dans le même ordre d'idée, les « affaires » et « contrats » signés avec les entreprises du coin sont, dans leur très grosse majorité, l'objet de passagers de vols commerciaux (Aéroport de Nice) ou du train.

- Remarques sur les récepteurs en « mode-S », qu'il ne faut pas confondre avec la « bande S », qui ne concerne qu'une bande de fréquences très élevée et hors sujet ici.

L'ADNA reconnaît son erreur dans diverses publications : « bande S » est un abus de langage, et doit être remplacé par « mode-S ».

Les transpondeurs en mode-S sont en effet les seuls à équiper la petite aviation ou les hélicoptères non pourvus de transpondeurs ADS-B. Cependant, ne transmettant pas la position de l'aéronef, il est nécessaire de placer un certain nombre de récepteurs de ce type, suffisamment séparés, pour connaître, par multilatération, leur trajectoire (procédé MLAT). L'ADNA possède à ce jour 4 récepteurs dont l'exploitation, en 2023, permettra de constater et mesurer les écarts et abus...

- Question sur répartition des membres conseil d'administration/ bureau

Comme déjà exposé, l'ADNA reconnaît sa particularité historique avec un bureau dont les membres sont plus nombreux que le conseil d'administration, qui, lui, constitue l'entité administrative légale. Il

est vrai que le bureau d'une association est généralement (mais pas de règle formelle, et un bureau n'est pas obligatoire) constitué par un groupe restreint (président, secrétaire, trésorier...) permettant une plus grande réactivité.

A l'ADNA, le bureau est constitué par toutes les bonnes volontés qui veulent bien donner de leur temps pour les travaux à pourvoir, alors que le CA reste l'instance légale représentative auprès de l'administration.

- Communication, et en particulier des chevelus, très « parlants » pour illustrer les nuisances.

Nos publications régulières alertent les élus, l'administration, la préfecture, etc.

A noter que l'ADNA a été interviewé par BFM Côte d'Azur, puis par France2 pour l'émission "Complément d'enquête".

L'info sera diffusée lorsque l'émission sera programmée.

- Impacts sanitaires causés par le trafic de l'aéroport. Dépassements continuels des recommandations bruit OMS à la Roquette.

Là aussi, nous communiquons régulièrement ces statistiques à tous nos élus. Mais le problème reste l'absence de normes qui permettrait une action juridique. L'OMS ne fait que des « recommandations ». Nous ne pouvons donc qu'alerter du danger sanitaire (cas des 45dB toujours dépassés à La Roquette), sans préjuger d'un retour...

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h.

Raymond Grinneiser  
Président



Albert Dauphin  
Secrétaire Général



#### **Pièces Jointes :**

- Présentation déroulée
- Rapport moral et d'activité